

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 101 (1965)

Heft: 3

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

MONTREUX

22 JANVIER 1965

CI^e ANNÉE

N^o 3

Dieu Humanité Patrie

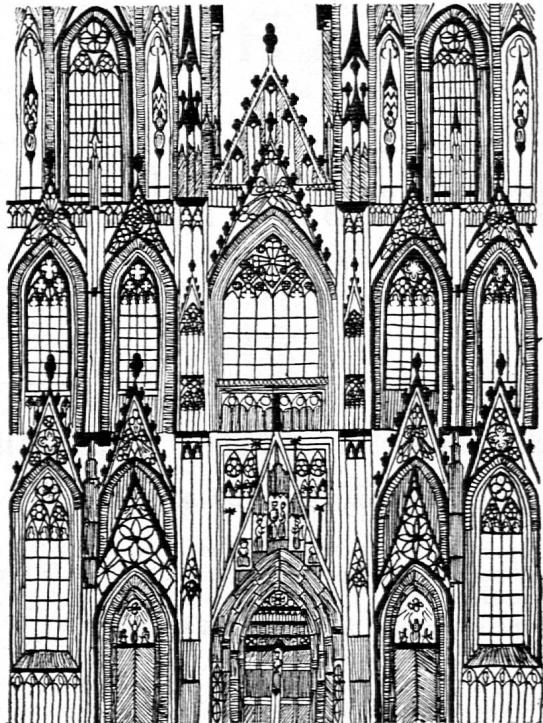
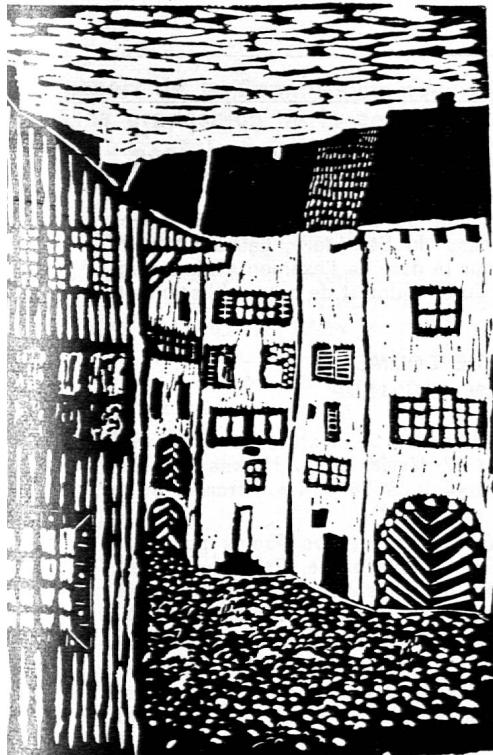
EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Réd. resp.: Educateur, J.-P. ROCHAT, Direction des écoles primaires, Montreux, Bulletin, G. WILLEMIN, Case postale 3, 1200 Genève-Cornavin.
Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux, Avenue des Planches 22, téléphone 62 47 62, Ch. p. 18-379

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE FR. 20.-; ÉTRANGER FR. 24.- - SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL: BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE



L'expression artistique dans les Ecoles suisses
Thème 1964: L'Enfant et l'Œuvre d'art.
Dessins sélectionnés par la
Société suisse des Maîtres de dessin (SSMD)
sous les auspices de la Caltex Oil SA,
voir page 48.



Exposition Moyens audio-visuels

Tavannes : Hôtel de Ville, Grand-Rue 1, mardi et mercredi 26 et 27 janvier 1965.

Tramelan : Collège de la Printanière, jeudi 28 janvier 1965.

Ouverture : de 13 heures à 19 heures

Projection - Diapositives - Cinéma 16 mm

Enregistreurs - Disques

Laboratoire de langues REVOX

Organisation :

Films-Fixes SA Fribourg

Tél. (037) 2 59 72

APPRENTISSAGE DE menuisier ébéniste charpentier

dans le canton de Vaud

L'attention des jeunes gens qui désirent apprendre l'un de ces métiers est attirée sur le fait que la fréquentation d'un **cours de préapprentissage** est obligatoire.

Ce cours de préapprentissage, qui a lieu dans une école professionnelle à Lausanne, **est gratuit**. Il dure quatre semaines et compte dans le temps d'apprentissage.

Les formules d'inscription, ainsi que tous renseignements, peuvent être obtenus auprès du secrétariat de la **Fédération vaudoise des entrepreneurs, avenue Jomini 8, Lausanne, tél. (021) 25 28 21**.

Inscriptions et examens d'admission dans les établissements secondaires

COLLÈGES SECONDAIRES LAUSANNOIS

Les inscriptions aux examens d'admission dans les collèges secondaires lausannois (pour toutes les classes) se prendront au

**Collège secondaire de Villamont, 2e étage,
du mardi 2 au vendredi 12 février 1965,**

de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h. (le samedi de 9 h. à 12 h. seulement). Téléphone : No 23 78 44, aux heures indiquées ci-dessus.

Présenter le livret de famille, le livret scolaire et les certificats contre la variole et la diphtérie.

Les examens d'admission en première année (âge normal : 10 ans dans l'année) auront lieu **les 1er et 2 mars**.

Seuls y seront convoqués les candidats inscrits dans les délais ci-dessus.

Pour les examens d'admission dans les autres classes (2 à 6), les collèges secondaires lausannois ont retenu les dates des 22, 23 et 24 mars. Les candidats recevront une convocation.

GYMNASIE DU BELVÉDÈRE ET DE LA CITÉ, LAUSANNE

Les élèves qui obtiendront au printemps 1965 le certificat d'études secondaires d'un collège officiel vaudois seront admis au Gymnase, dans la section qui correspond à leurs études antérieures, à la condition que leurs parents les aient inscrits en novembre 1964 par l'entremise du directeur du collège.

Les élèves qui ne viennent pas d'un collège secondaire vaudois sont astreints, en principe, à un examen d'admis-

sion. Leur inscription doit se faire **avant le 15 février 1965** auprès du Gymnase du Belvédère, Lausanne, pour toutes les sections. Pour la date de l'examen d'admission, se renseigner auprès du secrétariat de cet établissement.

ECOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE ET D'ADMINISTRATION, LAUSANNE

Les inscriptions seront prises au secrétariat de l'Ecole (Maupas 50), **jusqu'au 27 février 1965**. Heures d'ouverture : 8 h. à 12 h. et 14 h. à 18 h. Le mercredi et le samedi : 8 h. à 12 h. seulement.

Présenter, pour les élèves venant des écoles publiques du canton de Vaud, le livret scolaire. Pour les autres, présenter en plus l'acte de naissance ou d'origine, ou le livret de famille, et les certificats de vaccination anti-variolique et antidiptérique.

La classe préparatoire de première année étant provisoirement supprimée, les inscriptions ne seront prises que pour les classes de deuxième année et des années suivantes.

Conditions d'admission : 15 ans révolus au 31 décembre 1965, pour la classe de deuxième année ; un an de plus pour chacune des classes suivantes. Pour les autres conditions d'admission, le secrétariat renseignera.

Les examens d'admission auront lieu **les 20 et 21 avril 1965**.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DES CULTES
Enseignement secondaire

comité central

Service de placements SPR

Chaque année, de nombreux collègues de Suisse allemande nous demandent des adresses de familles d'enseignants qui seraient disposées à accueillir un jeune homme ou une jeune fille pendant les vacances du

printemps (28 mars - 19 avril) ou en été (juillet et août). Naturellement ces jeunes sont prêts à seconder la maîtresse de maison. Leçons désirées.

Veuillez adresser vos offres à M. André, Pulfer, 1802 Corseaux.

vaud

Secrétariat central SPV : Allinges 2, Lausanne. Téléphone (021) 27 65 59. Toute correspondance concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le vendredi soir (huit jours avant parution) au bulletinier : Pierre Besson, Duillier sur Nyon.

Et... revoici l'hymne national !

Le Conseil fédéral consulte les gouvernements cantonaux avant de prendre une décision définitive concernant le choix de notre hymne national.

Sera-ce le « Cantique suisse », ou « Grand Dieu nous te bénissons », qui a été proposé à l'autorité fédérale ?

Avant de donner notre opinion au Département de l'instruction publique, qui nous la demande, nous serions heureux de connaître la vôtre ; je prie donc tous les collègues que cette question intéresse de m'écrire jusqu'au 10 février 1965, dernier délai. — Merci.

Pierre Besson.

Rapport de la Commission pour l'étude de la proposition de la section SPV de Lausanne, concernant la modification de l'art. 39 des statuts

Composition de la commission

Notre commission, composée de Mesdemoiselles J. Bérard, Yverdon, A. Gillabert, Le Mont s/Lausanne, de MM. E. Barraud, Vevey, G. Ehinger, Lausanne, A. Henry, Chavannes-de-Bogis, C. Roux, Tolochenaz et L. Vivian, Lausanne, a tenu trois séances au siège du Secrétariat central, les 29 septembre, 12 octobre et 9 novembre 1964.

Pour raison de santé, M. Vivian n'a assisté à aucune réunion. Il a cependant pu être contacté hors séances.

Objet

Notre commission a été réunie dans le but d'étudier une proposition de la section lausannoise de modifier l'al. 2 de l'art. 39 des statuts, en réduisant de 5 à 4 ans la durée des fonctions au Comité central (CC).

Motifs

Selon un porte-parole de la section de Lausanne, deux arguments sont avancés :

- Il est difficile de trouver des candidats au CC pour 5 ans, la tâche des membres étant très absorbante. Le candidat pressenti accepterait plus facilement un mandat de 4 ans.
- Le secrétaire central décharge le CC d'une partie de son travail ; une présence de 5 ans serait moins nécessaire.

Etude des arguments

Pour ce qui est du premier argument, c'est-à-dire la difficulté de recruter des candidats pour 5 ans, la commission pense qu'aucun fait, ni aucun point de compa-

raison ne permet d'affirmer qu'il est plus aisément de trouver un candidat pour 4 que pour 5 ans.

Concernant le deuxième argument, elle reconnaît que le secrétaire central décharge le CC d'une partie de son travail. Mais on ne doit pas perdre de vue que, d'une part le CC est seul responsable du travail accompli dans l'intérêt de la SPV, et d'autre part, que le collègue mandaté pour 5 ans portera plus allègrement un fardeau moins lourd.

Eléments fondamentaux de décision

A l'étude du fond de la question, la commission constate que :

- L'art. 39 actuel n'est en vigueur que depuis la refonte des statuts, soit le 1^{er} janvier 1959. La rotation des 5 ans n'ayant pas encore été réalisée, un changement paraît prématuré.
- Le CC compte 5 membres. Le système actuel, qui permet le renouvellement d'un membre par année, est plus logique et plus souple que celui préconisé par l'amendement proposé.

Si le mandat était de 4 ans, il faudrait, de temps à autre, trouver 2 candidats au CC la même année, ce qui ne serait pas facile.

Conclusion

En conclusion, la commission se prononce à l'unanimité pour le maintien de l'art. 39 al. 2 en sa teneur actuelle.

Première remarque

Divers points de vue, considérés en cours de discussion, ont démontré l'importance de la section de Lausanne et l'ampleur de son activité. Cette section compte 620 membres représentant grosso modo le tiers de l'effectif de la SPV qui comprend 1920 membres actifs.

Chacun comprend qu'un usage tacite se soit établi, réservant à la section lausannoise un siège au CC et une succession équitable à la présidence. Il faut souhaiter que cette pratique se maintienne ; mais il est apparu impossible de sanctionner cet état de fait par une disposition statutaire spéciale.

Bien que s'écartant de son mandat, la commission tient à recommander aux comités futurs et aux sections :

- de ne pas présenter de candidat contre Lausanne chaque fois qu'il s'agira de conserver à cette section, nombreuse et active, une représentation logique d'un membre au CC ;
- de lui assurer, comme par le passé, une succession équitable à la présidence.

Deuxième remarque

Le recrutement dans les sections d'un candidat au CC est souvent difficile. Le collègue pressenti est fréquemment engagé auprès de diverses sociétés locales et dans des activités nombreuses dont il lui est malaisé de se libérer ex abrupto.

Il serait souhaitable que les comités et les anciens des sections (les comités changent si souvent) se chargent d'avertir et d'informer leur candidat futur au moins un an à l'avance, le préparant ainsi à sa tâche et lui permettant d'être disponible le moment venu.

Il est bon également d'avertir assez tôt le Corps enseignant d'avoir à songer au candidat futur, soit par l'« Educateur », soit dans le rapport périodique que nous fait parvenir le secrétaire central.

Au nom de la commission

Le président : La secrétaire :
Alex Henry J. Bérard

Compléments de salaire communaux

CULLY

Instituteurs mariés :	Fr. 1 200.—
Institutrices mariées :	Fr. 600.—
Célibataires :	Fr. 800.—

ROMANEL sur LAUSANNE

Couple : Fr. 840.— par année (mais loyer augmenté de Fr. 240.—)

Institutrice : Fr. 350.— (sans augmentation de loyer).
(Les trois enseignants sont logés au collège).

L'enfant et l'œuvre d'art



« Les problèmes posés par l'interprétation de l'œuvre d'art se présentent sous l'aspect de contradictions presque obsédantes... (L'œuvre d'art) est matière et elle

est esprit, elle est forme et elle est contenu. Celui qui la fait, lorsqu'il s'arrête à la considérer, se place sur un autre plan que celui qui la commente, et s'il se sert des mêmes termes, c'est dans un tout autre sens ».

A la lecture de ces lignes d'Henri Focillon, l'éducateur ne manque pas de se poser la question : « Ne pouvons-nous donc pas aider nos élèves à comprendre une œuvre d'art au moins un peu comme la comprennent le peintre, le sculpteur, l'architecte ? » — De nombreux maîtres sont pourtant persuadés qu'une approche de l'œuvre d'art peut être entreprise avec profit pendant la leçon de dessin. C'est ce que voudrait montrer l'exposition « L'expression artistique dans les écoles suisses — Thème 1964 : l'Enfant et l'œuvre d'art » que présente la Société suisse des maîtres de dessin, sous les auspices de la Caltex Oil S.A., du 22 janvier au 3 février, en la galerie des Nouveaux Grands Magasins S.A. (anc. du Capitole), 4, avenue du Théâtre à Lausanne.

Nous croyons que même s'ils n'enseignent plus le dessin, ou ne l'enseignent qu'aux petits, tous nos collègues de la SPV trouveront de l'intérêt à s'y rendre. Deux visites commentées leur sont proposées : mardi 27 janvier à 17 heures et jeudi 28 janvier à 20 heures et quart. L'exposition, qui se trouve aux portes du Congrès du 30 janvier, sera ouverte ce matin-là dès 8 heures à l'intention de ceux qui viennent de loin : ils trouveront des cicérones avant et après les séances, et des catalogues.

SSMD.

Le CC recommande aux collègues de visiter cette exposition, très suggestive et fort bien faite. Ses organisateurs souhaitent tout particulièrement des visites de classes.

Par contre, que cette exposition en face du Capitole ne vous fasse pas oublier les heures précises du Congrès !

P. B.

AVMG : Rappels (Voir N° 2)

a) Ski

Cours du relâche à Morgins : 20-22 février.
(Inscriptions : P. Rochat, Yverdon, jusqu'au 10-2-65).

Cours à Zermatt : 5-10 avril.
(Inscriptions : P. Rochat, Yverdon, jusqu'au 6-3-65).

Cours de ski de printemps, haute montagne : 10-14 avril. (Inscriptions : R. Martin, Ecole américaine, Leyzin, jusqu'au 20-3-65).

Course ski haute montagne : 13 et 14 mars.
(Inscriptions : R. Martin, Leyzin, jusqu'au 6-3-65).

b) Gymnaestrada

A Vienne, du 20 au 24 juillet 1965.

Mémento

23.1.65, 14 h. 15, Grand-Pont : assemblée délégués SPV.

30.1.65, 8 h. 30, Capitole : IX^e Congrès SPV.

12.2.65, 20 h. 30, Hôtel des Palmiers, Lausanne : « L'expression non figurative des enseign. Dessin », G. Tritten.

20-22.2.65 : cours de ski à Morgins.

COMPTE SPV 1964

I. Caisse générale

Perles et profits (résumé)

	Doit	Avoir
Cotisations, produit net	121 332,54	
Intérêts divers	738,58	
Remb. impôt anticipé 1963	127,50	
Secrétariat	4870,15	
SPR : « Educateur », cotisations, fonds congrès, délégués	41 788,—	
Fédération	4 797,50	
Centrale de documentation	1 000,—	
Palms	336,—	
Contribution à caisse de secours	9 595,—	
Impôts	19,85	
Cours de perfectionnement	1 730,45	
Congrès, assemblées SPV	2 532,35	
Commissions SPV et subv.	7 289,40	
Administration générale	7 756,35	
Traitements, allocations et prestations sociales	25 539,15	
Assurances RC, CAP, AVS, CP, etc.	9 889,95	
Secrétariat : loyer, chauffage, éclairage, conciergerie	2 901,71	
Moins-value sur titres	220,—	
Amortissement du mobilier	2 000,—	
Fonds de réserve	5 000,—	
Fonds matériel et mobilier	2 000,—	
Bénéfice de l'exercice	2 673,06	
	127 068,77	127 068,77

Bilan au 31 décembre 1964

	Actif	Passif
Caisse	204,04	
Chèques postaux	675,51	
Mobilier et machines	5 519,35	
Livret de dépôts	14 234,75	
Titres	14 985,—	
Fonds de réserve	10 000,—	
Fonds matériel et mobilier	4 000,—	
Fortune pour balance	21 618,65	
	35 618,65	35 618,65

Résultat de l'exercice 1964

Fortune au 31 décembre 1964	21 618,65
Fortune au 1 ^{er} janvier 1964	18 945,59
Augmentation de fortune	2 673,06

Sauf erreurs ou omissions.

Lausanne, le 11 janvier 1965.

Commentaires

Le résultat de l'exercice est favorable grâce à une plus-value provenant des cotisations et de divers travaux effectués pour des associations et des sections.

La cotisation locale des sections de Lausanne, Echallens et la Vallée a été perçue en même temps que la cotisation cantonale.

En 1964, le contrôle des membres actifs a enregistré 631 mutations se répartissant comme suit :

Cent soixante-cinq admissions, 149 démissions, 56

changements d'état civil et 261 changements de domicile.

Effectif actuel de la SPV

Membres actifs et auxiliaires :	2057
Membres d'honneur et honoraires :	728
Total général :	2785 (+36)

Rapport des vérificateurs

La Commission de vérification des comptes de la Caisse générale de la Société pédagogique vaudoise s'est réunie le samedi 16 janvier 1965 à Lausanne.

Elle a contrôlé toutes les pièces justificatives et vérifié les écritures.

Elle certifie la régularité et l'exactitude des comptes.

Elle remercie le caissier de l'excellente tenue des livres et du travail fourni.

Elle vous propose :

1. d'accepter les comptes tels qu'ils vous sont présentés ;
2. d'en donner décharge au caissier et au Comité central ;
3. de donner aux vérificateurs décharge de leur mandat.

Lausanne, le 16 janvier 1965.

Les vérificateurs :

*M. Gebhard,
C. Cornuz,
D. Delessert.*

II. Caisse coopérative

« Secours et invalidité » SPV

Perles et profits (résumé)

	Doit	Avoir
Versement de la caisse générale	9 595,—	
Intérêts divers	1 019,15	
Remb. impôt anticipé 1963	204,35	
Dons, fonds Boissier, legs	1 119,20	
Produit de l'immeuble « Sur le Lac », sans impôts	11 254,82	
Allocations aux malades ayant subi une baisse de traitement	5 530,—	
Secours, allocations aux orphelins	4 371,05	
Impôts, commune et canton	810,—	
Moins-value sur titres	315,—	
Administration	3 245,10	
Assemblées et divers	803,70	
Amortissement installations	702,90	
Réserve pour réparations	5 000,—	
Bénéfice de l'exercice	2 414,77	
	23 192,52	23 192,52

Bilan au 31 décembre 1964

	Actif	Passif
Caisse	13,56	
Chèques postaux	1 912,58	
Cédules	14 130,—	
Titres	23 895,—	
Livret de dépôts	13 065,27	
Compte courant	308,70	
Immeuble et installations	320 500,—	
Hypothèques	135 566,40	
Fonds entretien immeuble	5 062,45	
Fortune pour balance	233 196,26	
	373 825,11	373 825,11

Résultat de l'exercice 1964

Fortune au 31 décembre 1964	233 196,26
Fortune au 1 ^{er} janvier 1964	230 781,49
Augmentation de fortune	<u>2 414,77</u>

Sauf erreurs ou omissions.

Lausanne, le 11 janvier 1965.

**Produit de l'immeuble « Sur Lac »,
chemin des Allinges 2, Lausanne,
pour l'année 1964.**

	Recettes	Dépenses
Locations	27 372,35	
Assurances, AVS et divers		957,60
Chauffage, eau, électricité		6 741,18
Réparations, entretien		2 116,65
Intérêts hypothécaires		5 190,65
Impôts 1964		810,—
Gérance		1 111,45
Bénéfice		10 444,82
	<u>27 372,35</u>	<u>27 372,35</u>

Rapport des vérificateurs

Réunie à Lausanne le samedi 16 janvier 1965, la commission a procédé par sondage étendu à la vérification des comptes de la Société coopérative de secours et d'invalidité SPV.

Elle certifie la régularité des écritures et l'exactitude des comptes.

Tout en remerciant le caissier de son amabilité à lui fournir les explications nécessaires, elle tient à le féliciter pour la tenue excellente de ses livres et la parfaite ordonnance des pièces.

Elle vous propose :

- d'accepter les comptes tels qu'ils sont présentés ;
- d'en donner décharge au caissier et au Conseil d'administration ;
- de donner aux vérificateurs décharge de leur mandat.

Lausanne, le 16 janvier 1965.

Les vérificateurs :

M. Neyroud,
P. Bigler,
A. Gonin.

**Rapport du Conseil d'administration
de la Caisse de secours****Exercice 1964****Disponibilités**

Les liquidités ayant été suffisantes durant tout l'exercice le compte courant BCV n'a pas été utilisé.

Titres

Etant donné la pénurie persistante de capitaux sur

genève

**Faut-il réviser le plan d'études
de l'école primaire genevoise ? (suite)**

Dans les précédents articles (v. « Ed » Nos 45/46 et 2/65) notre président a réfuté les griefs relevés contre notre enseignement et les arguments formulés par M. Dominéen en ce qui concerne l'enseignement du français. Aujourd'hui, il réduit à néant les critiques faites aux programmes des autres disciplines.

le marché suisse, l'année 1964 est caractérisée par une augmentation sensible des taux d'intérêts. Un certain nombre d'emprunts ont été offerts à 4 3/4 et même 5 %. Il en résulte que le cours des anciennes obligations a continué à descendre.

Immeuble

Sur le marché hypothécaire, le taux des prêts existants est à la hausse et notre emprunt auprès de la « Pax » n'a pas échappé à la règle générale.

L'élargissement de l'avenue Fantaisie est toujours à l'ordre du jour ; il implique pour notre société la cession à la commune de Lausanne d'une parcelle de 165 mètres carrés environ. Les pourparlers engagés avec les autorités lausannoises nous ont donné pleine satisfaction ! En date du 18 novembre 1964, le Tribunal arbitral a rendu un jugement conforme à ce que nous attendions. Il ne sera donc pas nécessaire de recourir auprès du Tribunal cantonal.

Dons et legs

Plusieurs collègues, anonymes ou non, nous ont fait parvenir un don en faveur de la Caisse de secours. Qu'ils en soient remerciés. Relevons également la générosité de deux membres honoraires décédés : Emile Dind, La Tour-de-Peilz, et Charles Vuagniaux à Moudon.

Cédules

Le capital prêté est en forte diminution ; 5 cédules ont été entièrement libérées.

Aide statutaire et secours

Ces prestations, combien utiles et appréciées, atteignent une dizaine de mille francs. Quatre collègues malades touchent encore l'aide statutaire prévue en cas de réduction de traitement.

Service social

Les demandes d'aide, de conseils ou de renseignements ont continué à affluer ; elles constituent une part importante du travail du secrétariat.

Conclusion : le bon résultat financier de l'exercice nous permet, d'une part, de reconstituer le fonds d'entretien de l'immeuble, d'autre part, d'affirmer que la SPV est à même de remplir toujours mieux les buts que lui ont assignés ses statuts.

Lausanne, le 12 janvier 1965.

Pour le Conseil d'administration :
A. Rochat, sec. central.

Le Repuis à Grandson

institution pour jeunes gens débiles et infirmes cherche EDUCATEUR pour loisirs et orientation professionnelle pratique. Selon convention collective. Possibilité d'être nourri et logé dans la maison. Entrée tout de suite ou à convenir. Renseignements et offres avec références à la direction.

5. « La géographie n'apparaît que tardivement dans les programmes genevois. »

Un élève qui entre dans le degré secondaire n'a pas été entraîné au-delà des frontières de la Suisse, alors qu'entre 11 et 12 ans, on étudie, dans les cantons de Vaud et de Neuchâtel, les principaux pays d'Europe et en France, les cinq continents, dont certains en détail.

Passons sur l'erreur qui consiste, pour les besoins de la cause, à comparer la géographie étudiée de 9 à 12 ans à Genève d'une part et de 9 à 14 ans en France d'autre part.

Nous constatons que l'enseignement de la géographie commence à Genève en 4^e année, soit à 9 ans comme en France. Si les élèves français étudient la géographie au cours élémentaire, c'est comme chez nous en 3^e année, sous forme de leçons de choses. Les notions qu'ils y acquièrent se trouvent, dans notre plan d'études, liées au programme de vocabulaire. Les instructions officielles françaises sont formelles : « C'est au cours moyen que l'on aborde vraiment la géographie ». En commençant par l'étude du milieu local... (I.O. 1945). D'après la motion, en 3 ans, les écoliers français étudieraient, à raison de 40 minutes par semaine, précisons-le, le milieu local, la France, l'Europe et les quatre autres continents ! Ne nous étonnons pas de leur réputation méritée d'ignorer la géographie. En réalité une étude si rapide ne peut être qu'un bourrage de crâne, une suite de noms à mémoriser. A l'école primaire, la géographie, comme les autres branches, doit avoir pour but « d'apprendre à apprendre ». Peu importe qu'un élève connaisse la liste complète des ports européens s'il n'est pas capable de comprendre pourquoi ils ont été construits en un point plutôt qu'en un autre. L'étendue des régions étudiées est totalement indépendante du fait géographique. On pourrait aussi bien étudier la Suisse en un mois et faire le tour du monde, les leçons y gagneraient en pittoresque, seraient peut-être plus attrayantes ; seraient-elles pour autant plus fructueuses ?

6. « Le programme d'histoire se borne à la Suisse, des origines à l'époque des guerres d'Italie. A l'âge égal, les écoliers français étudient l'histoire de France et celle de l'Antiquité (Orient, Grèce, Rome). Dans le canton de Vaud, on commence la Préhistoire et l'Antiquité entre 9 et 10 ans ; à Genève, entre 10 et 11 ans (histoire suisse et de Genève seulement). »

Encore une inexactitude : l'étude de l'histoire commence à Genève comme dans le canton de Vaud, à 9 ans. Au sujet du contenu des programmes, les remarques que nous avons faites en ce qui concerne la géographie sont également valables pour l'histoire. Quant aux exemples français... nous signalerons simplement que depuis toujours, l'enseignement de l'histoire en France a été qualifié de démentiel !

7. « Pour les sciences naturelles, il n'existe pas de manuel dans les écoles genevoises ; le maître traite son sujet selon son inspiration. Vaudois et Neuchâtelois approfondissent davantage ce sujet ; des promenades et des observations sur place sont prévues dans leurs programmes. En France, d'excellents manuels, véritablement à la portée de l'enfant, lui donnent le goût de la connaissance. »

Nous reconnaissons d'autant plus volontiers cette lacune que le centre d'information de l'Union des instituteurs genevois a publié de nombreux travaux propres à y remédier.

8. « Arithmétique : à Genève, par rapport à la France, le départ est lent ; le programme prévoit, pour les enfants de 6 à 7 ans, l'étude des nombres de 1 à 10 ; la division n'est abordée qu'entre 9 et 10 ans. »

La différence fondamentale de conception en ce qui concerne l'enseignement de l'arithmétique en France et à Genève ne permet pas de comparer valablement les programmes. Les manuels français sont avant tout des ouvrages pratiques, visant à apporter un instru-

ment à l'enfant, alors que les livres genevois, comme l'indique le plan d'études, poursuivent un double but : « L'enseignement de l'arithmétique a un double but : il doit d'une part exercer l'enfant au raisonnement et développer son pouvoir d'abstraction, d'autre part, mettre à sa disposition des mécanismes impeccables ». (p. 71).

Nous pouvons affirmer que la méthode genevoise assure mieux à l'enfant les bases d'un véritable esprit mathématique.

En outre, le rendement moyen des épreuves d'arithmétique organisées par le Département de l'instruction publique se situe à 58 % environ alors qu'on admet communément qu'une notion est acquise lorsqu'on obtient un rendement de 75 %. Accélérer l'enseignement, dans les conditions actuelles, aboutirait certainement à un échec. Ceux qui protestent aujourd'hui contre la lenteur de l'enseignement seraient les premiers à nous le reprocher.

Une expérience prometteuse est actuellement en cours. Il s'agit de l'utilisation des réglettes Cuisenaire. Une fois mise au point, elle entraînera nécessairement une accélération des programmes. Il serait prématûr de les modifier maintenant.

11. EXEMPLES TIRÉS DU PLAN D'ÉTUDE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE 1957

La mise en doute de l'application de certains principes de base énoncés au plan d'études accuse implicitement le Corps enseignant primaire d'un manque de conscience professionnelle. Une fois de plus l'école primaire sert de bouc émissaire. Ses détracteurs l'accusent à la fois d'entraver systématiquement la progression des biens doués et d'être la cause de la plupart des échecs dans l'enseignement secondaire.

Il est entendu que tous les élèves n'ont pas le goût de l'étude, qu'ils n'acquièrent pas tous une bonne méthode de travail, qu'ils n'assimilent pas tous la totalité des connaissances demandées, qu'ils ne parviennent pas tous à une sûreté de jugement suffisante ou encore qu'ils ne maîtrisent pas tous les subtilités de l'orthographe !

Cela signifie-t-il que les maîtres ne cherchent pas de toutes leurs forces et de toute leur patience ténaçité à appliquer ces principes essentiels, à développer le goût du travail bien fait, à former le jugement, à faire pénétrer solidement les connaissances de base dans les jeunes esprits ?

D'après l'auteur de la motion, tous les maux viendraient du plan d'études.

Il ne faut pas oublier que ce plan a été établi après une large consultation tant des milieux économiques que de l'opinion publique et que, s'il ne donne pas satisfaction, la faute n'en incombe pas à l'école seule. O horreur ! on n'étudie le complément « qu'entre 10 et 11 ans ». Plus horrible encore, l'alphabet doit être revu à 9 ans (alors que son étude est fixée par le plan d'études à 7 ans) ! Ce n'est qu'entre 10 et 11 ans que l'on commence à consulter le dictionnaire (parce que les pouvoirs publics n'accordent pas les fonds permettant de doter plus tôt les élèves de cet instrument de travail) !

Il fallait au début du siècle connaître les quatre opérations à 8 ans.

Cette assertion est erronée. Le manuel en usage alors (Corbaz), place la première étude de la division à l'âge de 9 ans comme aujourd'hui.

En outre, une telle comparaison est-elle valable ?

Quel était le pourcentage de réussite à cette époque ? Quelle proportion des élèves poursuivait des études ? Ces comparaisons de faits isolés, séparés de leur contexte, sont sans valeur.

Rappel

Conférence de M. R. Hari, directeur du Cycle d'orientation : La réforme scolaire « hic et nunc » : la mise en place, à Genève, du Cycle d'orientation.

Mercredi 27 janvier, à 17 heures, à l'Institut des Sciences de l'Education, Maison des Congrès, 1, place Châteaubriand, salle D.

COIN DU CENTRE

Comptes 1964	Recettes	Dépenses
Bénéfice 1963 :	Fr. 1 782,—	Fr. 14 845,55
Encaissé en 1964 :	Fr. 16 289,—	Fr. 3 225,45
	Fr. 18 071,—	Fr. 18 071,—

(Recettes en 1963 : Fr. 14 476,—)

Le bénéfice de l'exercice 1964 est donc de Fr. 3225,45 moins Fr. 1782,— soit Fr. 1443,45 dont il est prélevé Fr. 1000,— pour amortissement des machines, le solde de Fr. 443,45 étant reporté à nouveau.

Le total des travaux du Centre vendus en 1964 représente un tirage de 175 000 feuilles (110 000 en 1963). En outre, il a été livré 44 000 enveloppes Cellux.

Nouvelle publication. — Il s'agit de la 3^e et dernière partie du travail de Mme Gropek-Schweer, portant sur

neuchâtel

Comité central

Séance du 7 janvier 1965. à Neuchâtel.

Présidence de M. Jacquet.

Procès-verbal peu banal, grâce à quelques traits d'humour, lu par son auteur, M. Duckert, et adopté.

Correspondance et informations : Une demande de subvention est adressée à l'Etat pour la mise sur pied du « Roi vagabond » dont le coût sera assez élevé en raison de la qualité des collaborateurs auxquels il a été fait appel.

— L'Assemblée des délégués réglementaire est fixée au 11 mars.

— De fort belles aquarelles de Claudévard représentant les personnages costumés du « Roi vagabond » sont soumises à notre jugement.

Entrevue avec le Département de l'instruction publique. Elle aura lieu le 13 janvier avec le CC in corpore. On y discutera du statut du Corps enseignant, de la réforme, etc. La préparation de cette rencontre fait le principal objet de la séance. Nos représentants aux diverses commissions de la réforme ont été convoqués et nous donnent des renseignements détaillés sur le travail accompli jusqu'ici. On constate qu'il reste un vaste champ à labourer, que beaucoup de problèmes sont à élucider, que pas mal d'expériences doivent encore donner leurs preuves.

W. G.

Adhésions

Bienvenue cordiale aux onze institutrices et instituteurs suivants, entrés dans la société :

Les Métiers pratiqués autrefois à Genève

d'après le nom des rues.

Cette 3^e partie concerne les exercices militaires et les jeux.

Nos écoliers de la ville pourront ainsi connaître l'histoire des rues de l'Arc, de l'Arquebuse, de la Couleuvrière, du Stand, de la place de la Navigation, de l'avenue du Mail, pour ne citer que quelques exemples. Sans parler des quelques activités récentes qui parachevent le travail.

L'ouvrage complet compte 62 pages de textes et croquis, où chacun puisera une mine de renseignements dont les enfants sont friands, quand il s'agit de la petite histoire...

Prix de vente : 2 fr. 50 l'exemplaire.

Indiquer sur le coupon du CCP I. 15.155 : RUES 3.
E. F.

Jeu du Feuillu

A vendre l'ensemble des costumes (84 pièces) en parfait état.

S'adresser à l'Ecole de langue française
Schwarztorstrasse 5

3000 Berne

Tél. (031) 45 21 65.

JEUNE INSTITUTRICE de langue allemande
(diplômée à Zurich)

cherche pour printemps 1965 une place dans une école privée (ou institut) pour enseigner en allemand ; ou bien comme aide dans un home d'enfants ou hôpital. Parle aussi parfaitement l'italien.

annonces sous chiffre S 240.

Mmes Bolle-Bourquin Julie, aux Verrières et Borel-Estoppey Léa, au Mont-de-Boveresse ;

Mmes Bolle Odette, aux Verrières, Grandjean Lucie à la Côte-aux-Fées, Landry Madeleine aux Verrières, Magnin Lily à Buttes, de Pourtalès Barbara aux Parcs s. St-Sulpice ;

MM. Amiet Hugo à Fleurier, Brenneisen René, à Boveresse, Perret Francis à Boudry, Rochat André aux Hauts-Geneveys.

En dernière heure, nous recevons encore avec plaisir l'admission de M. Numa Evard, directeur des Ecoles primaires de Neuchâtel.

W. G.

Entrevue avec le département

Nous jugeons extrêmement utiles les contacts avec le département et nous savons gré à M. Clottu de nous les accorder avec son habituelle courtoisie.

Le 13 janvier donc, le Comité central au complet était présent au château. Sujets de nos préoccupations : l'Ecole normale. Entendu les doléances et les vœux concernant la direction, la structure de l'école, les programmes, le temps de préparation, la libération des élèves.

Les classes d'application et celles d'expérimentation. M. Jaquet, président, marque la nette différenciation entre les deux conceptions. Il faut exclure tout chevauchement pour éviter la confusion et travailler avec profit.

La réforme. C'est M. John qui introduit l'entretien

pour avoir lui-même passé d'une classe traditionnelle à une classe-pilote. M. Serge Bouquet fait part des déficits et des avantages de l'expérience semblable qu'il fait présentement. M. P. Grandjean s'inquiète de l'application de la réforme au Val-de-Ruz où la structure de l'édifice semble se heurter à des difficultés d'ordre pratique quasi insurmontables. M. Jaquet voit, dans la réforme, une marche en avant qui ne saurait se laisser paralyser par des principes rigoureux et

exclusifs. La réforme doit être continue. Aussi faudra-t-il vouer tous ses soins à la recherche pédagogique et accorder à son préposé les collaborateurs indispensables.

— Le travail de fin d'études et son corollaire, le service de la haute-paie, l'emploi du livre de vocabulaire Mayer-Reichenbach, le statut du Corps enseignant qui attend depuis si longtemps son jour font encore l'objet d'échanges de vues que nous souhaitons constructifs.

W. G.

jura bernois

Société jurassienne de Travail manuel et de Réforme scolaire

Assemblée générale annuelle : samedi 9 janvier 1965, Buffet CFF, Delémont.

Il est 14 h. 15 quand l'assemblée est ouverte par M. Marcel Turberg, maître à l'Ecole professionnelle de Delémont. Une trentaine de participants, venus de tous les coins du Jura, ont répondu à la convocation du comité. On remarque la présence de M. H. Liechti, inspecteur des Ecoles secondaires du Jura, de MM. Berberat, Joset et Petermann, inspecteurs des Ecoles primaires, de MM. Guéniat et Rebetez, dir. d'écoles normales, de M. Rudolf Haenni, président de la Société cantonale de TM et RS, de M. Jacques Chappuis, président de l'Ecole jurassienne de musique, de M. Roger Droz, maître de travaux manuels, à l'Ecole normale de Porrentruy.

De nombreuses excuses sont parvenues au comité, collègues retenus par d'autres obligations, séance de la députation jurassienne, réunion SIB à Moutier, maladie : MM. Gobat et Ribaut, députés, Crelerot, membre du comité, Greppin, ancien président de la société, Jecquier, dir. des Ecoles primaires, Moutier, Mlle Cl. Eggerschwiler, D'mont, Girardin, Courfaivre, Schöni, Court, J. Sauter, Bienn, R. Voirol, Courrendlin, A. Crevoisier Porrentruy, B. Willemin, Courtételle.

1. Procès-verbal de l'assemblée générale du 11.1.64

Il est lu par M. André Aubry, secrétaire de la société, et ne donne lieu à aucune observation.

2. Rapport du président

La société a organisé les cours suivants en 1964 :
Cartonnage : Bienn, 6 juillet au 1^{er} août 1964, direc-

tion : M. Roger Droz, Porrentruy (avec la Sté cantonale TM et RS).

Brasage : 4 après-midi, Bienn, première séance le 6 mai 1964. Direction du cours par un collègue désigné par le Comité cantonal.

Dessin technique : Delémont, 6 au 11 avril 1964. Direction du cours : M. René Oswald, maître professionnel, Delémont.

Allemand : Berne, 13 au 18 juillet 1964. Direction du cours : M. Marcel Rychner, secrétaire central SIB.

Les nombres en couleurs : Delémont, 21 et 22 avril, 23 et 24 avril 1964. Cours dédoublé. Direction du cours : M. Ducrest, inspecteur scolaire, Châtel-St-Denis (FR).

Biologie : Porrentruy, 26 au 29 août 1964. Direction du cours : M. Bouvier, prof. à l'Ecole normale de Porrentruy.

Entretien des outils : Porrentruy, octobre 1964 (3 jours). Direction du cours : M. Roger Droz, maître TM, Porrentruy.

Nous avions également mis à notre programme un cours de perfectionnement de menuiserie, un cours d'introduction au travail du métal, un cours d'instruction à l'enseignement des TM à l'école et la méthodologie des moyens audio-visuels. Ils n'ont pas eu lieu, le nombre des inscriptions étant insuffisant.

(Suite à la page 54)

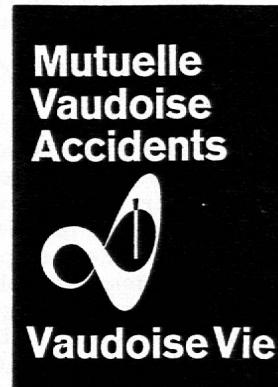
imprimerie

vos imprimés seront exécutés avec goût

**corbaz
sa**

accidents
responsabilité civile
maladie
famille
véhicules à moteur
vol
caution

assurances vie



La Mutuelle Vaudoise Accidents a passé des contrats de faveur avec la Société pédagogique vaudoise, l'Union du corps enseignant secondaire genevois et l'Union des instituteurs genevois

Rabais sur les assurances accidents

Le comité et les chefs de cours constatent que quelques collègues s'inscrivent pour suivre un cours et, qu'au dernier moment, pour des raisons fuites, ne se présentent pas au lieu fixé. Ils occupent des places qu'on aurait pu offrir à d'autres collègues, chargent les maîtres de cours d'un travail inutile, grèvent le budget par des dépenses de matériel qui ne sera pas employé.

Le président signale que nos collègues de l'ancien canton ont organisé un cours de français à l'EN de Porrentruy. M. Puver, instituteur à Mont-Tramelan, en assurait la direction assisté par quelques collègues de l'Ecole normale de Porrentruy.

M. Rudolf Hänni, président de la Société cantonale, profite de l'occasion pour présenter le programme de travail de la société bernoise et saluer l'assistance au nom de son comité.

Les cours fédéraux ont eu lieu à Romanshorn et Kreuzlingen (TG) aux mois de juillet et d'août 1964. Parmi les 1390 participants venus de tous les coins de Suisse et de l'étranger, on remarquait la présence d'environ 150 Bernois, et parmi ceux-ci quelques Jurassiens et Jurassiennes.

3. Rapport du caissier

M. Philippe Domon, inst. à Séprais, présente les comptes pour la première fois. L'exercice 1964 laisse un bénéfice intéressant et la fortune de la société se monte actuellement à environ Fr. 3000,—. Merci aux vérificateurs bénévoles : Mme H. Spitale, de Delémont, et R. Voirol, de Courrendlin.

4. Renouvellement du comité

Aucune démission n'étant enregistrée, le comité est réélu à l'unanimité des membres présents pour une année, dans la composition suivante :

Président : M. Marcel Turberg, maître Ec. prof., Delémont ; secrétaire : M. André Aubry, inst., Courtételle ; caissier : M. Philippe Domon, inst., Séprais.

Assesseurs : MM. Albert Berberat, insp. scolaire, Bièvre ; Pierre Crelerot, inst., Cormoret ; Charles Moritz, inst., St-Ursanne ; Georges Varrin, inst., Le Bémont.

5. Cotisation annuelle

Elle est fixée par l'assemblée cantonale et se montera à Fr. 2.— par année, comme par le passé. Pour la somme de Fr. 10.— versée au CCP 80-41.370 Zurich, Sté suisse de TM et RS, ont fait partie de la Sté suisse avec abonnement à la revue et Fr. 2.— sont ristournés à la Société jurassienne.

6. Vérificateurs des comptes pour 1965

Mme H. Spitale, ayant fonctionné pendant deux ans, se retire avec les remerciements d'usage. Pour la remplacer, M. François Joset, inst. à Delémont, est désigné par l'assemblée avec M. R. Voirol, de Courrendlin, qui a déjà fonctionné en 1964.

7. Programme 1965

Le comité a proposé la liste des cours suivants qui a été ratifiée par l'assemblée de ce jour :

a) **Travail du métal.** Cours de base, en collaboration avec la Société cantonale, quatre semaines, Bièvre, à partir du 12.7.65. Chef de cours proposé : M. Roger Droz, maître de TM, Ecole normale de Porrentruy.

b) **Perfectionnement de menuiserie.** 2 semaines, Bièvre, à partir du 12 juillet également. Chef de cours : à désigner.

c) **Cours de physique :** avec un matériel simple. Lieu, chef de cours : à désigner.

d) **Cours de manipulations élémentaires de sciences naturelles.** E. Ed. Guéniat, dir. EN Porrentruy, à la veille de la construction d'une nouvelle Ecole normale à Porrentruy, renonce à donner le cours. Il met son expérience et les locaux de l'EN à disposition.

e) **Cours de physique :** formation de moniteurs régionaux pour l'utilisation de la caisse vaudoise. Lieu et chef de cours à désigner.

f) **Cours de photographie :** 3 jours.

g) **Ecole active au degré inférieur** (et initiation aux travaux manuels élémentaires). Une semaine, EN Delémont.

h) **Ecole active au degré moyen et au degré supérieur :** une semaine.

i) **Enseignement de la rédaction** (forme traditionnelle et texte libre).

j) **Eléments de sculpture sur bois.**

k) **Techniques particulières dans l'enseignement du dessin** (une semaine).

l) **Les nombres en couleurs :** lieu du cours : St-Imier, deux jours.

m) **Les nombres en couleurs :** cours de perfectionnement par Mlle Goutard, spécialiste du maniement des réglettes.

8. **L'Ecole jurassienne de musique :** par la voix de M. Jacques Chappuis, son président, nous fit faire la connaissance de la méthode Willems, qui paraît être à la musique et au chant ce que les nombres en couleurs sont aux mathématiques. Le succès que cette nouvelle association remporte à travers le Jura dès sa création fait bien augurer de l'avenir du chant et de la musique dans nos écoles jurassiennes. La Commission des cours de perfectionnement, par la voix de M. Albert Berberat, son président, annonça l'organisation d'une journée par district, consacrée à l'enseignement du chant dans les classes.

9. Présentation de quelques photos aériennes

Il appartenait à M. Roger Droz, maître de TM à l'EN de Porrentruy de nous présenter une série de vues inédites de la chaîne des Alpes bernoises. L'assemblée fut aussi bien enchantée par la technique des prises de vues que par les connaissances profondes de M. Droz dans la matière projetée sur l'écran. Les nombreux applaudissements qui suivirent et la discussion intéressante qui s'engagea suffisent à démontrer l'intérêt des participants. La Commission du centre de documentation de la SPJ s'en occupera pour que nos classes puissent bénéficier du travail bénévole accompli par M. Droz.

10. Divers

Après que M. Guéniat eut donné connaissance aux collègues présents de l'ouverture d'une classe de racordement pour élèves de 9^e année primaire (év. 10^e année) à l'Ecole normale de Porrentruy au printemps 1965 et que le président eut présenté ses compliments à M. Pierre Rebetez pour sa nomination au sein de la Commission nationale pour l'UNESCO ainsi que des vœux pour une longue et heureuse retraite à Mlle H. Keller, maîtresse à l'Ecole d'application de Delémont, qui se retire après plus de 40 années d'enseignement, l'assemblée fut levée peu avant 17 heures.

Un participant.



notes de travail

Samedi 25 mai.

Certains gosses n'ont jamais été soumis dans leur famille à une vraie autorité. Ils ont devant eux une pente difficile à remonter. Ainsi Patrick qui désobéit de la façon la plus naturelle, la plus aisée. Nous chantons et chacun laisse ciseaux et crayons. Patrick paisiblement continue à découper. Remis à l'ordre, il chante. Pas pour longtemps, l'instant d'après il découpe à nouveau avec une belle sérénité. Ah ! si la punition suffisait à extirper chez un caractériel un réflexe qui s'est paisiblement installé au fil des années... A certaines heures nous travaillons dans un silence utile et nécessaire. Nous obéissons alors à la règle qui veut qu'on ne sorte de sa place sans demander la permission. Patrick, lui, se déplace sans gêne aucune, doucement, anarchique et réfractaire à toute consigne. Une sorte de seconde nature qui s'est installée en lui. Je suis en visite chez ses parents.

— Patrick, va au lit.

— Oui, maman, mais plus tard...

— Patrick, je t'avais dit d'aller au lit !

— Oui, maman, dans un moment...

Trois quart d'heure après, le gosse est toujours là.

— Patrick, je t'avais dit d'aller au lit !

— Ben, tu vois, j'y ai pas été...

Il faudra bien venir à bout de ce désordre, faute de voir dans quelques années l'intégration de l'enfant se révéler très problématique. La docilité, cette vieille et désuette docilité, vertu doucement décriée aujourd'hui, reste pourtant un des facteurs importants de l'intégration. Il faut voir les choses simplement. Elargir les cercles autour du terrier comme nous disions plus haut. Mais il faut procéder par ordre, faute des pires catastrophes. Je pense à cette très moderne école où l'éducation était fondée sur un principe nouveau : suppression de toute contrainte.

— Excusez-moi, demande au professeur, une petite fille nouvellement arrivée : Est-ce qu'on est forcés de faire toujours ce qu'on veut ?

Opposer l'école traditionnelle à l'école moderne est le type du faux problème. Ce serait opposer les deux pans du toit parce qu'ils présentent deux pentes opposées ! C'est précisément pour cela que le toit tient et qu'on ne saurait se passer ni de l'un ni de l'autre. Des guides tenues avec doigté empêchent le petit cheval de divaguer mais ne l'empêchent pas de galoper. La

vraie autorité qu'il faut aujourd'hui plus que jamais n'immobilise jamais, elle permet la marche sûre et sans errements vers un but précis.

Lundi 27 mai.

Assemblée de la communauté. Le peuple réclame à grands cris la mise en eau de la piscine. Que les nouveaux ont de la peine à participer à un débat. Ils sont là un peu comme des lapins sortis du clapier et qui se tiendraient ahuris dans la grande herbe.

Nécessité d'apprendre à écouter les autres. Entendre l'autre est une des formes élémentaires de la charité. (Il est à remarquer combien nous avons de peine à nous taire lorsque l'autre parle, combien il est difficile à l'autre d'aller au fond de sa pensée coupé qu'il est sans cesse).

Nous apprenons aussi à examiner toute proposition et ses divers aspects. Les 2 ou 3 popistes de la communauté nous rendent de grands services. Toute proposition comporte des principes valables qu'il est bon d'examiner. Commencer par-là. Savoir comme disait un vieux leader syndicaliste, que l'adversaire n'a jamais entièrement tort, ni soi-même tout à fait raison. Tout cela bien sûr vraiment à la mesure des gosses ; mais il m'arrive de discerner en parlant avec des anciens certaines nuances dans l'appréciation ou dans le jugement ou un respect même parfois de la position adverse. Je ne sais qu'elle est notre part dans tout cela, mais je pense que nous ne perdons pas trop notre temps en consacrant une demi-heure à débattre de l'emploi d'un crédit ou de l'affection d'un terrain fraîchement défriché.

Une équipe termine, torse nu, le dallage du deuxième côté de la piscine. Patrick travaille parfois en équipe. Il y aura des ruptures encore certes, mais l'important est leur espacement. A propos de l'enthousiasme encore : le laisser courir, brûler ses réserves, sans trop l'alimenter. Attendre, car toute période d'élan est suivie presqu'à coup sûr d'un temps d'arrêt. Les dents de scie : haut, bas, haut. Notre travail tend simplement à diminuer la zone d'amplitude qui sépare le plus et le moins. Restreindre ainsi le chemin à parcourir et permettre d'aller plus loin avec la même énergie. Tendre à une ligne droite, mais placée aussi haut que la fine pointe des dents de la scie !

D. Courvoisier.

Avec le sourire...

Pierre André a oublié de faire ses devoirs : rechercher, dans la liste des verbes irréguliers tous ceux dont le futur ne peut pas être formé à partir de l'infinitif.

Une réparation s'impose puisque ses camarades l'ont fait pour lui. — Il me propose... une « composition » dans laquelle il introduirait tous les futurs en question.

J'accepte... Voici le travail qu'il m'a livré.

Bientôt

Bientôt je m'en vais quitter l'école. J'irai alors en apprentissage, et souvent je saurai apprécier les conseils de mes anciens maîtres. Je reviendrai regarder

mon ancien collège, je m'assiérai alors à nouveau sous les arbres de la cour. J'aurai le cœur serré et je me souviendrai des belles heures passées avec mes camarades. Je reverrai les classes où j'ai fait tant de problèmes, tant de dictées... et tant de punitions ! Je ferai quelques pas et je quitterai ce lieu où tant de souvenirs m'attachent beaucoup. Plus tard, je serai peut-être un ouvrier. Je pourrai pratiquer mon métier et j'acquerrai beaucoup de connaissances de la vie. Je me ferai peut-être même un nom au cinéma où je cueillerai, j'espère, des lauriers.

Alors, je mourrai en paix, et je me tiendrai tranquille cent pieds sous terre.

Pour copie conforme :

Paul von Allmen.

Chances égales ? Non...

L'égalité des chances d'accès aux études est un des considérants majeurs des réformes en cours dans le monde entier. A ce propos, le hasard nous a mis sous les yeux un article récemment publié dans « Le Peuple valaisan » par un de nos collègues de Sion.

Bien que les thèses qu'il développe soient déjà connues de la plupart des lecteurs de l'« Educateur », il n'est peut-être pas superflu de taper une fois de plus sur ce clou en reproduisant ici les passages essentiels de ces considérations.

On parle beaucoup, actuellement, de démocratisation des études ; on affirme même, dans les sphères dirigeantes, que la démocratisation de l'enseignement, du moins au niveau primaire et secondaire, est chose réalisée. Pour corroborer cette allégation, on se sert de l'argument suivant : les études secondaires sont gratuites, même les plus déshérités ont la possibilité « d'envoyer » leurs enfants au collège...

Mais la réalité se charge de nous démontrer la faiblesse de ce sophisme catégorique.

Certes, les obstacles d'ordre économique ne revêtent plus l'aspect crucial qu'ils avaient quelques décennies auparavant. Mais prétendre que la gratuité des études secondaires est complète est une galéjade : les livres (d'école et de culture générale), les transports, etc... « grignotent » encore sensiblement les petits budgets familiaux. Cependant, ce terme « matériel » de l'équation du libre accès à l'enseignement supérieur nous intéresse moins.

Car pour nous, le problème de la démocratisation de l'enseignement se confond avec celui de la *démocratisation de l'orientation scolaire*. Notre enseignement aura acquis un caractère démocratique, lorsque les enfants appartenant à des classes sociales différentes se trouveront placés exactement devant les mêmes options scolaires. Cela revient à dire que le fils d'un ouvrier, d'un agriculteur ou d'un employé doit avoir statistiquement les mêmes chances d'accéder au collège (lycée) puis plus tard à l'université, ou de demeurer dans un cycle d'étude court que le fils d'un médecin, d'un haut fonctionnaire, d'un avocat, etc...

Or, les données suivantes qui proviennent d'une enquête effectuée par l'auteur à l'école primaire de Sion, enquête qui porte sur 100 élèves de 5e et 6e année, démontre le flagrant déséquilibre qui existe face à l'option scolaire suivant le milieu socio-économique d'où est issu l'enfant.

Tableau I

Fréquence du passage du degré primaire au degré secondaire d'enfants de 11-12 ans provenant de divers groupes professionnels (année 62 - 63 - 64).

Donc 5 % des fils d'ouvriers et paysans et 30,76 % des fils d'employés, fonctionnaires, etc... contre 100 %¹ des enfants dont les pères exercent une profession libérale... passent du cycle des études primaires à celui des études secondaires.

En analysant la signification de ces constatations, il apparaît que les causes qui ont engendré cet état de fait, sont inhérentes non seulement aux structures et au contenu de l'enseignement, mais aussi et surtout au schéma, à la stratification de notre société.

Ce n'est pas le hasard ou une quelconque prédestination qui fait que les fils d'ouvriers, de paysans, ou encore d'employés sont moins « doués », c'est-à-dire qu'ils entrent, proportionnellement, en nombre bien moins élevé dans le cycle des études secondaires.

Les obstacles à l'égalité des chances

Il est possible de diviser les facteurs opposés à une « égalité des chances », de faire des études secondaires et de les continuer, en deux catégories :

1. les obstacles objectifs ;

2. les facteurs inhérents à l'enseignement lui-même.

A. Parmi les *facteurs objectifs*, le plus important se trouve être celui de la différence du *développement des aptitudes*. Or, comme l'écrit Héribert Adam : « Le degré d'aptitude à l'instruction ne peut être considéré comme un caractère héréditaire fixe, mais comme le fruit de subtiles influences du milieu ; les enfants qui vivent dans des ambiances familiales peu propices se trouvent handicapés ». En effet, on peut admettre que pour le fils d'un médecin, d'un avocat, d'un haut fonctionnaire, etc... qui se trouve plongé dans un milieu social déjà fortement « secondarisé » non seulement il aura une plus grande aisance scolaire, mais son entrée au collège lui paraîtra une « chose tout à fait normale ».

Une fois à l'école secondaire, les parents pourront le « suivre » dans ses études, ils l'aideront à surmonter les difficultés d'ordre scolaire, grâce à leur solide expérience de l'enseignement supérieur.

Alors que l'enfant provenant d'un milieu social non secondarisé, l'accès au collège représentera le plus souvent une rupture avec la tradition familiale, il devra *assumer seul* sa responsabilité sans aide con-

¹ Ce chiffre se trouverait rectifié dans une enquête plus étendue. Mais il voisinerait certainement 90 à 92 %.

Les recherches psychologiques et sociologiques entreprises, comme je l'ai déjà dit, dans les pays limitrophes, nous le prouvent.

	Nombre d'élèves de 5e et 6e année	Enfants poursuivant l'école primaire jusqu'en 7e année	Enfants passant en primaire supérieure (secondaire en VS)	Enfants passant à l'école secondaire (collège en VS)
1. Professions libérales : (cadres dirigeants, avocats, médecins, employés d'Etat haut placés, grands commerçants...)	8	—	—	8 — 100 %
2. Employés - fonctionnaires : (sans fonctions dirigeantes, petits commerçants, etc...)	52	6 — 11,53 %	30 — 57,7 %	16 — 30,76 %
3. Ouvriers - paysans.	40	16 — 40 %	22 — 55 %	2 (!) —
Total	100			50 % (!)

crète efficace... De plus, comme l'a démontré Bernstein, il existe «des différences sensibles entre une *langue commune*, parlée avant tout dans les classes sociales inférieures, et la *langue formelle* de l'école». Or, les aptitudes intellectuelles sont intimement liées à «l'*habitus expressif*» de l'enfant. Un élève, vivant dans un milieu bourgeois cultivé acquerra bien plus facilement : la faculté d'abstraction (notre enseignement secondaire est avant tout abstrait), l'aisance dans l'expression, dans les rapports intellectuels avec le professeur... ; et il est évident que toutes ces habitudes font partie de l'aptitude de l'enfant à s'instruire.

Le *facteur économique* peut aussi entrer en ligne de compte. Dans une famille aisée, le jeune étudiant trouvera, sans conteste possible, des conditions matérielles de travail bien meilleures que celles offertes à son camarade issu d'un milieu social peu aisé.

L'enquête suivante, qui porte sur les jeunes étudiants sédunois de principes (1re année du collège) et de rudiments (2e année du collège) confirme les données esquissées page précédente.

Tableau II

Pourcentage des échecs scolaires suivant les divers groupes socio-économiques d'où sont issus les jeunes étudiants (année scolaire 63-64).

Groupes professionnels

1. *Professions libérales* : (cadres dirigeants, avocats, médecins, employés d'Etat haut placés, grands commerçants, etc.)
2. *Employés - fonctionnaires* : (sans fonctions dirigeantes, petits commerçants, etc.)
3. *Ouvriers - paysans*

Principes

env. 17,6 %
env. 38,5 %
env. 42,9 %

Rudiments

env. 12,5 %
env. 22,2 %
env. 90 %

ditions démographiques et sociales actuelles. En effet, à 11 ans, un choix décisif doit être fait quant à l'avenir scolaire de l'enfant. Or, «même le test le plus perfectionné, appliqué à un enfant de 10 à 11 ans est très limité dans ses possibilités de prévisions et n'a, à cet âge, qu'une valeur descriptive ; jusqu'à la puberté les circonstances extérieures déterminent dans une large mesure les différences que l'on peut constater dans les résultats scolaires». (H. Adam) Il est donc patent que ce brusque passage du niveau primaire au secondaire, élimine un certain nombre d'élèves doués : soit par les schémas de sélection, soit parce que leurs capacités d'adaptation aux exigences de l'enseignement secondaire sont plus lentes.

En outre, le *manque de coordination* entre les instituteurs et les enseignants d'un niveau secondaire est une grave lacune dans le système d'orientation.

Conclusions

Examiner la démocratisation des études, non pas dans une perspective formelle (analyse des possibilités financières et légales) mais de façon réelle (analyse des facteurs socio-psychologiques) ne peut qu'aboutir à une infirmation des dires de nos apologistes de la «démocratie spirituelle».

Devant ces chiffres est-il possible d'affirmer qu'une démocratisation des études existe ?

Les enfants des différentes classes sociales ne sont pas placés devant les mêmes options scolaires, devant le même «choix-possibilité», car celui-ci n'est que la conséquence d'un «choix-possibilité» préliminaire déterminé par des critères que l'origine sociale conditionne. Un sociologue allemand indiquait fort justement que la «structure de la société des classes n'est pas aussi atteinte dans son fondement qu'on l'admet en général»¹.

B. Les obstacles engendrés par l'enseignement lui-même se répartissent en deux catégories, dont l'interdépendance est complexe :

1. les structures de l'enseignement ;
2. le contenu de l'enseignement.

(Il ne nous est possible d'analyser, ici, que quelques aspects de ce facteur.)

La division de notre système scolaire en trois cycles primaire, secondaire, supérieur², est inadapté aux con-

L'école, actuellement, est le reflet de la stratification sociale et ne fait, à son tour, que la durcir et la consolider. Une réforme de l'enseignement impliquerait une refonte complète des structures scolaires et du contenu de l'enseignement, accompagnée d'une transformation des conditions de vie matérielles et culturelles, dans le sens d'une adhésion de toutes les couches de la population à la construction d'un régime social véritable.

Néanmoins des réformes partielles pourraient être entreprises :

— organisation d'études dirigées qui permettraient aux élèves des milieux populaires de recevoir l'appui et les conseils que d'autres reçoivent tout normalement en famille ;

— création d'une association des maîtres d'école primaire et des professeurs du secondaire, ce qui donnerait à la programmation une cohérence supérieure ;

— pas de vraie démocratisation de l'orientation scolaire sans un développement des organisations culturelles destinées aux adultes des classes sociales populaires et moyennes.

A. Udry.

¹ J. Habermas «Konservativer Geist und die modernistischen Folgen» fasc. 133, 1959.

² Le cycle de la primaire supérieure (secondaire en Valais) ne peut être considéré comme un cycle en lui-même, vu qu'il aboutit à une impasse scolaire.

Une initiative
appréciée:

les cours vaudois de culture cinématographique

Faut-il attribuer à l'éclatant prestige dont jouit le cinéma les nombreuses inscriptions à ces cours, d'un genre très nouveau chez nous ? S'agissait-il d'une simple vague de curiosité ? Ou, plus simplement encore, du désir de compléter son information personnelle et sa culture ? Peut-être pourrait-on déceler tout cela à la fois : le fait est que les cours, récemment terminés, répondaient manifestement à un besoin puisqu'ils ont été suivis par plus de 350 personnes.

Pourtant, à première vue, l'initiative pouvait paraître surprenante. Nos programmes scolaires ne sont-ils pas suffisamment encombrés, qu'on songe encore à y ajouter le cinéma comme matière d'enseignement ? Réaction prévisible, il est vrai, mais qui a perdu toute pertinence, tant les participants ont été convaincus que le langage de l'image est bien le plus ancien en date des moyens d'expression humaine ! Comme tel, il n'aura jamais fini de nous toucher. Et même, nous redevenons sensibles à l'image dans la mesure où nous savons ce qu'elle signifie vraiment. Encore faut-il y être éduqué !

C'est très exactement à cette exigence que se proposait de répondre le cours vaudois. Jusqu'ici, rappelons-le, seules des initiatives très localisées avaient pris corps : Le Sentier, Lausanne (quelques classes...), Montreux ; là, quelques esprits clairvoyants ont eu conscience de l'urgence et de l'intérêt présentés par un travail d'initiation au cinéma. Montreux est demeurée, à ce jour, la seule ville où tous les élèves des deux dernières années scolaires ont été l'objet d'un tel travail, que les responsables désiraient naturellement aussi étendu que possible, dans les étroites limites des moments prévus à cet effet.

Or le temps semble venu maintenant d'entreprendre l'initiation sur une tout autre échelle. Ainsi en est-il d'ailleurs souvent chez les Vaudois, comme le remarquait M. Monnier, secrétaire général du Département de l'instruction publique. Quand les initiatives de quelques-uns paraissent fructueuses, l'autorité cantonale s'y intéresse de plus près, voire en patronne l'extension... Telle est l'origine du cours de six journées d'études, réparties en trois fois deux jours : d'abord un cours central, à Lausanne, groupant tous les participants ; puis, outre Lausanne, à Montreux, à Nyon et à Yverdon, de fin juin à fin novembre dernier, selon les possibilités des responsables. La décentralisation semble une formule heureuse. Moins nombreux, les auditoires se prêtent d'autant mieux à l'entretien, à la discussion ou à la démonstration.

Mais il demeure à peu près certain que, sans cours central au début, les rencontres régionales auraient manqué de l'indispensable travail fondamental, permettant seul d'orienter et de construire tout le reste. Ce fut la part de M. Antoine Vallet, professeur de littérature et de philosophie à Saint-Etienne, un des animateurs du mouvement « Film et Jeunesse ». L'exposé qu'il a fourni, et dont le texte est maintenant en mains de chaque participant, demeurera longtemps un travail de référence, suffisant à justifier, s'il en était encore besoin ici et là, la place que doit occuper l'image dans le monde de l'école. M. Vallet l'affirme dès son titre, « le

mot, l'image et le son dans la pédagogie contemporaine » ne sont plus ennemis, mais se complètent. Ils participent tous trois à nos moyens d'expression. Cela posé, il devient possible de situer la vraie place d'une initiation cinématographique dans l'école d'aujourd'hui. Il ne s'agit de rien de moins que d'apprendre un langage. M. Vallet n'a guère eu de peine à convaincre un public d'enseignants de la justesse de ses vues...

Il conviendra d'ailleurs de revenir sur ce travail si riche pour en appliquer quelques grandes lignes directrices, vigoureusement marquées.

Au cours de ces journées, deux projections de films, introduites et commentées, vinrent appuyer les réflexions de M. Vallet. « Un Condamné à Mort s'est échappé », de Robert Bresson, puis « A nous la Liberté », de René Clair, constituèrent le point de départ de nombreuses réflexions et de quelques travaux de groupes, malheureusement trop hâtifs. Du moins l'élan était-il donné, le début d'un genre de travail intéressant esquisse.

Du contenu de ces journées, retenons encore les exposés de trois maîtres : MM. Genton, maître de classe supérieure à Montreux, Golay, professeur à l'Ecole normale, et Cornuz, au Gymnase de la Cité. Tous trois évoquèrent leurs expériences, celles de leurs collègues, les tâtonnements, les maladresses — sans dissimuler que le travail d'initiation, loin de constituer on ne sait trop quelle sinécure, n'exige pas moins de préparation que toute autre discipline. A ce titre, il présente, pour l'enseignant, des aspects nouveaux, l'obligant à un effort de renouvellement : tant il est vrai qu'on ne peut présenter un film comme un texte !

C'est le lieu de relever ici la part active prise par M. F. Buache, directeur de la Cinémathèque suisse. C'est par ses soins que furent projetées d'abord quelques séquences de Fischinger, Mac Laren, Eisenstein, Ophüls, Welles : autant d'aspects intrigants et grandioses du langage cinématographique. Ultérieurement, M. Buache donna encore aux participants des exposés fort documentés (ce qu'apprécie toujours un enseignant...) sur l'histoire du cinéma, traitant de la mise en scène, puis des écoles. La projection de diverses séquences venait étayer l'exposé. Souhaitons que se multiplient ces anthologies, fournissant en quelques minutes l'illustration, combien éloquente, de la parole toute fraîche communiquée. Il y a là une interpénétration de deux langues qui ne saurait laisser personne insensible.

Autre membre de l'équipe responsable de l'organisation : M. Paul Glardon, connu dans la plupart des paroisses vaudoises, où il poursuit avec intelligence et conviction un travail d'initiation cinématographique auprès de publics extrêmement divers. La part de M. Glardon consistait à étudier le langage du cinéma, sa grammaire et sa rhétorique. Une imposante collection de diapositives, tirées de grands films pour la plupart, lui permit de pleinement expliciter sa pensée. Le film de Jean Grémillon, « L'Amour d'une Femme », fut à nouveau l'occasion de travailler en groupes, alors que, dans la sixième journée, M. Glardon élevait ses élèves jusqu'au plan de la philosophie et de l'éthique en leur

présentant les genres que traite le cinéma. Il s'attacha à montrer le réalisateur dans son juste éclairage, celui qui révèle un écrivain ou un peintre contemporain. Rompu aux embûches que cache toute présentation, M. Glardon détient une imposante documentation dont il use avec une habileté... de pédagogue, précisément !

Pour sa part, M. Philippe Zeissig maîtrise le ciné-débat avec une autorité tranquille. Qui plus est, on la voit à peu près en permanence auréolée de sourires ou pimentée d'humour — denrée pédagogique trop rare, on le sait bien ! Après avoir exposé ses vues sur la question, M. Zeissig se livra, avec des élèves de nos classes, au visionnement d'un film de Jacques Becker, « Edouard et Caroline », puis mena un débat constamment nourri, où les élèves se montrèrent fort réceptifs à l'enseignement que peut contenir un film, outre le plaisir qu'il dispense.

Ce ne fut pas la seule fois que des classes prirent leur

part de travail dans les cours. MM. Golay et Genton, utilisant un court métrage allemand, présentèrent à des auditoires inconnus d'eux une manière de mettre en éveil et en appétit le jeune spectateur, provoquant ainsi son attention et sa réflexion. M. Pavillard présenta à ses élèves du collège de l'Elysée le film « Los Olvidados » et dirigea un ciné-débat qui donna lieu à un très riche entretien.

Ajoutons enfin que l'organisation des cours fut l'objet des soins les plus minutieux de la part de M. Rostan, inspecteur scolaire, président de la Commission cantonale du cinéma scolaire. Durant un an, les préparatifs du cours ont alourdi sa tâche ordinaire. Il a assumé le tout avec enthousiasme.

De l'avis général, l'expérience était intéressante. Il convient maintenant de la prolonger, de la rendre efficace au niveau des classes. Le travail ne fait que commencer.

Robert Genton.

Une machine pour l'enseignement de la lecture...

Article paru dans la revue « Time » du 24 juillet 1964.

« Nous savons que les machines à écrire exercent une sorte de fascination sur les enfants. Elles offrent donc des possibilités pédagogiques dont il faut tenir compte. Le professeur O. Khayam Moore a décidé, il y a quelques années, d'enseigner la lecture aux enfants en utilisant une machine à écrire électrique. Dans cette première expérience, une institutrice, assise près de l'enfant, disait le nom des lettres que l'élève tapait au hasard.

Bientôt l'enfant réussit à établir le rapport entre les lettres imprimées sur les touches et leur nom. En théorie, des mots simples et de courtes phrases devaient suivre ; mais la patience des institutrices était mise à rude épreuve. Pour faciliter leur travail d'une part et, d'autre part, pour obtenir un meilleur résultat, O. K. Moore présenta un projet de machine au laboratoire de recherche Thomas A. Edison à West Orange, New-Jersey. On fabriqua une machine à écrire enseignante, spécialement conçue pour les enfants, douée d'une patience illimitée. Cette année, les écoles publiques de Freeport, Long Island, essayèrent les nouvelles machines avec 22 enfants de 6 ans, pendant qu'un autre groupe de 22 enfants apprenaient à lire avec les méthodes usuelles. Chaque élève prenait une leçon de lecture d'une demi-heure par jour dans une cabine isolée, équipée d'une de ces machines. D'abord, il devait taper sur les touches au hasard ; chaque fois qu'il tapait, la lettre correspondante apparaissait écrite en gros caractères sur le papier et était prononcée par une voix enregistrée.

Après deux ou trois leçons, la voix commençait à montrer plus d'autorité. Au lieu de répéter les lettres au moment où elles étaient tapées, elle les dictait à l'élève. Toutes les touches de la machine se bloquaient, sauf celle qui représentait la lettre demandée, et l'enfant était forcé de l'apprendre. L'étape suivante comprenait les mots entiers. La machine pointait une flèche rouge vers la première lettre du mot arbre par exemple, et l'enfant trouvait la lettre a sur la machine.

Quand la lettre était tapée correctement, la voix murmurait un a approuvateur et la flèche allait plus loin. Pour agrémenter cette leçon, une photographie en couleurs d'un arbre restait allumée jusqu'à ce que l'enfant ait épelé le mot. Les phrases suivaient, puis les histoires, et ainsi se complétait l'apprentissage de la lecture. Deux machines furent utilisées à Freeport. Les élèves qui avaient appris à lire de cette manière lisaien deux mois plus tôt que leurs camarades. De plus, comme les touches de la machine étaient peintes en 8 couleurs et que les ongles des enfants étaient peints avec les couleurs correspondantes dans les premières leçons, ils apprenaient en même temps que la lecture à dactylographier correctement. »

Il est certain que, même aux Etats-Unis, l'emploi de cette machine ne pourra pas se généraliser à cause de son prix qui est de 30 000 dollars. Ce qui nous paraît judicieux dans cette expérience, c'est d'utiliser l'attrait qu'exerce la machine à écrire sur les enfants à des fins pédagogiques. Une machine à gros caractères peut rendre de grands services à l'école. D'une part, les élèves avancés peuvent, avec l'aide de la maîtresse, « taper » les textes d'un journal scolaire. Contrairement à ce qui se fait en Amérique, il n'est pas question pour les enfants de 6 ans d'apprendre à dactylographier correctement. Ils tapent avec deux doigts. De toute manière, ils sont trop jeunes pour prendre de mauvaises habitudes dans ce domaine. D'autre part, les élèves moins doués aiment écrire à la machine leur nom, les noms des membres de leur famille, le nom de leur jouet préféré, etc. Quelle joie et quelle fierté de montrer ces mots à leur famille ! L'institutrice peut aussi, grâce à cette machine, préparer facilement des jeux de lecture.

Si la valeur pédagogique de la machine à écrire à gros caractères était généralement reconnue, il serait intéressant de lancer sur le marché une machine spécialement conçue pour l'école, dont les caractères, en lettres minuscules, seraient plus faciles à transcrire pour l'enfant.

V. Gétaz.

Mathématique actuelle 23

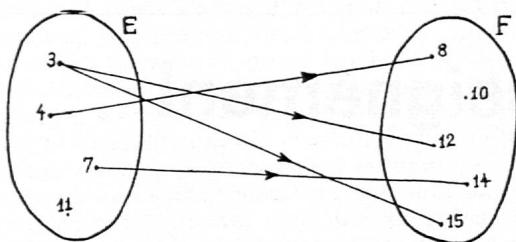
23.1. Relation réciproque d'une relation donnée

Soient deux ensembles de nombres : $E = \{3, 4, 7, 11\}$ et $F = \{8, 10, 12, 14, 15\}$.

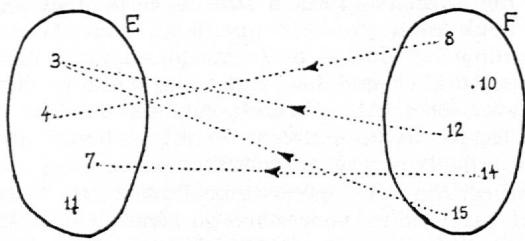
Désignons par x un élément quelconque de E , et par y un élément quelconque de F . On peut étudier la relation de E vers F :

$R : x$ divise y

dont voici le graphe : (le lecteur voudra bien, sur chacune des deux figures suivantes, ajouter la flèche manquant entre 4 et 12).



Observons la consigne suivante : chaque fois qu'une flèche part d'un élément a de E pour aller vers un élément b de F , traçons une flèche pointillée allant cette fois de b vers a . Voici ce qu'on obtient :



On a ainsi interverti le rôle des ensembles. L'ensemble arrivée est devenu ensemble départ, et vice versa. Les flèches pointillées définissent une relation de F vers E , notée R^{-1} ,

$R^{-1} : y$ est multiple de x

que l'on nomme **relation réciproque** de R .

En résumé on a

$R : x$ divise y

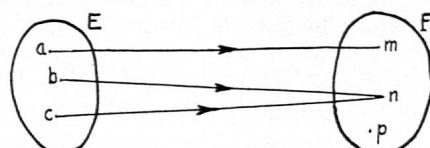
$R^{-1} : y$ est multiple de x

Nous avons déjà fait observer (21.3) qu'une relation d'un ensemble E vers un ensemble F est définie par un sous-ensemble E' de l'ensemble-produit $E \times F$. La relation réciproque R^{-1} sera définie par le sous-ensemble de l'ensemble-produit $F \times E$ obtenu en intervertissant les éléments de chacun des couples de E' .

23.2. Comme cas particulier de relation, prenons une application. Montrons que la réciproque d'une application n'est pas toujours une application.

Soit un ensemble E d'enfants, $E = \{a, b, c\}$, et un ensemble H d'hommes, $H = \{m, n, p\}$, auquel appartiennent au moins tous les pères de ces enfants. Voici le graphe de la fonction f ,

$f : x$ a pour père y



Si l'on intervertit les rôles des ensembles en remplaçant chaque flèche allant du fils au père par un flèche allant du père au fils, on obtient le graphe (que le lecteur est invité à dessiner) de la relation réciproque de f , notée f^{-1} ,

$f^{-1} : y$ a pour fils x

Ce n'est pas une application de H vers E : de certains éléments de H (p , dans notre exemple) ne partira aucune flèche (si p n'a pas d'enfant). De certains (n , père de b et c) partiront plusieurs flèches.

L'ensemble des éléments de E qui sont images d'un élément y de H par la relation f^{-1} est appelé **image réciproque** de l'élément considéré. On le note $f^{-1}(y)$. Il peut arriver qu'il soit vide. Dans l'exemple examiné :

$$f^{-1}(m) = \{a\} \quad f^{-1}(n) = \{b, c\} \quad f^{-1}(p) = \emptyset$$

23.3. DIFFÉRENTES SORTES D'APPLICATIONS

f étant une application de l'ensemble E vers l'ensemble F , il peut arriver que la relation réciproque f^{-1} soit également une application de F vers E .

C'est bien ce qui se produit si E est l'ensemble des Suisses majeurs et F l'ensemble des matricules AVS.

A chaque individu correspond un numéro matricule et un seul, et chaque matricule est « l'image » d'une seule personne. Une telle application, exigeant le même nombre d'éléments dans E et dans F , a été baptisée **bijection** et revêt une importance particulière en mathématique, ce qu'on essaiera de montrer dans le prochain article.

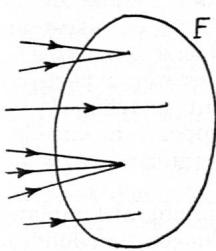
Jusqu'à présent, nous nous sommes préoccupés de l'ensemble départ. Ce qui précède montre l'intérêt qu'il y aurait à examiner ce qui se présente dans l'ensemble arrivée.

Alors que le nombre de flèches partant d'éléments de l'ensemble départ permet de définir fonctions et applications, le nombre de flèches parvenant aux éléments de l'ensemble arrivée permet une classification des applications.

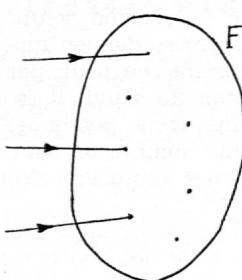
Quatre cas peuvent se présenter :

(F = ensemble arrivée)

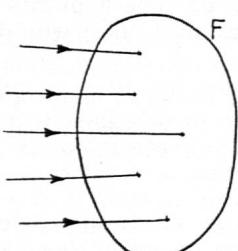
1)



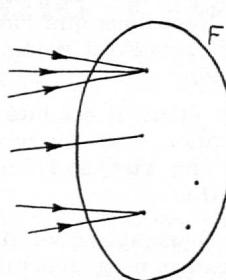
2)



3)



4)



En tout élément de F aboutit au moins une flèche. L'application est dite **surjective**. C'est une **surjection**.
(On dit que E est appliqué **sur** F.)

En tout élément de F aboutit au plus une flèche. L'application est dite **injective**. C'est une **injection**.

En tout élément de F aboutit exactement une flèche. L'application est dite **bijective**. C'est une **bijection**.

Un élément de F est l'aboutissement de zéro, une ou plusieurs flèches. L'application n'est ni injective, ni surjective et n'a pas de nom spécial.

Quelques exemples :

1) SURJECTIONS

Ensemble départ :

Ensemble des cartes d'un jeu de yass
Ensemble des entiers naturels

Ensemble des points de l'espace

Ensemble des angles de 0° à 180°

fonction :

est attribuée à
a pour reste de la division par 5
a pour projection orthogonale sur le plan π
a pour sinus

ensemble arrivée :

Ensemble des joueurs
 $\{0, 1, 2, 3, 4\}$

Ensemble des points du plan π
Ensemble des nombres de zéro à un

2) INJECTIONS

se trouve sur
a pour capitale
a pour altitude
a pour carré

Ensemble des cases de l'échiquier
Ensemble des villes
Ensemble des nombres entiers de m compris entre 350 et 2000
Ensemble des entiers naturels

3) BIJECTIONS

a pour capitale
 $f: x \rightarrow y = x + 7$
a pour numéro postal
a pour épouse

Ensemble des capitales de ces pays
 $F = \{y; y \text{ est entier}\}$
 $F = \{1096, 1110, 1180, 1260, 1800\}$
Ensemble des femmes de ces Européens

4) Applications NI SURJECTIVES, NI INJECTIVES

Ensemble des choses à acheter dans ce magasin
Ensemble des numéros de téléphone du village X... figurant sur l'annuaire
Ensemble des hommes célèbres de notre ère figurant sur le Larousse illustré
Ensemble des nombres réels

a pour prix
est attribué à
est né en
a pour carré

Ensemble des prix multiples de 0,05 f jusqu'à 1000 f
Ensemble des noms de famille des habitants de X...
Ensemble des entiers positifs inférieurs à 1950
Ensemble des nombres réels

Quelques remarques

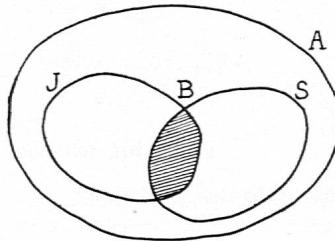
23.4. Rappelons que l'image de E par une application f de E vers F est notée $f(E)$ et que c'est une partie de F (21.10).

Cela étant, il est intéressant de constater que toute application d'un ensemble E vers un ensemble F devient une surjection lorsqu'on la considère de E vers $f(E)$.

23.5. Nous avons vu (23.2.) que la réciproque d'une application n'est généralement pas un application. Le lecteur pourra vérifier que la réciproque f^{-1} d'une bijection f est toujours une application, et de plus que c'est également une bijection.

23.6. Remarquons que si les deux conditions « au moins » et « au plus » sont remplies à la fois, cela signifie, « exactement ». Une bijection est donc une application à la fois injective et surjective.

On peut résumer certaines propriétés vues précédemment par le diagramme suivant :



où :

A	est l'ensemble des applications,
S	» » des surjections,
J	» » des injections,
B = S \cap J	» » des bijections.

Exercices

23.7. Lorsqu'on veut, avant d'aborder l'étude de la géométrie, donner une première idée de ce qu'est un théorème, on peut, par exemple, affirmer que, dans le canton de Vaud, il existe, les chauves mis à part, au moins trois personnes qui possèdent exactement le même nombre de cheveux. Un tel propos rencontre au premier abord l'incrédulité de jeunes interlocuteurs, en général.

Il est facile de les convaincre en examinant l'implantation de notre système capillaire : chacun conviendra, plus ou moins rapidement, que la distance entre deux racines de cheveux immédiatement voisins n'est, en moyenne, guère inférieure à un mm. Le cuir chevelu d'une personne normale ne peut guère dépasser 6 dm^2 , ce qui porte à 60 000 le nombre maximum de cheveux d'une personne. Or le nombre des habitants du canton est supérieur à 180 000. Si l'on applique l'ensemble des habitants du canton de Vaud vers l'ensemble des nombres entiers de un à 60 000, on a affaire à une application qui n'est pas injective (donc pas bijective), ce qui suffit à prouver ce que nous avancions.

23.8. Montrer que, dans une classe de 15 élèves, il y en au moins deux qui sont nés le même mois.

23.9. Trouver des exemples de correspondances entre ensembles et les étudier ; déterminer chaque fois s'il s'agit d'une fonction ? d'une application ? dans ce dernier cas, de quelle sorte d'application ? Quelle est la relation réciproque ?

23.10.* La composée de deux bijections est-elle toujours une bijection ? Même question pour les surjections et les injections.

23.11.* Si $f: A \rightarrow B$ est une injection, quelle genre d'application est $f: A \rightarrow f(A)$?

23.12.* Soient deux ensembles $A = \{a, b, c\}$ et $B = \{d, e, h\}$. Indiquer toutes les applications possibles de l'un vers l'autre.

J.-P. Isler.

74^e Cours normal suisse 1965, Fribourg

Du 12 juillet au 7 août 1965, sous le patronage de la Direction de l'instruction publique, se déroulera à Fribourg le 74^e Cours normal suisse de Travail manuel et de Réforme scolaire. Il s'agit là d'un événement capital souhaité tant par les maîtres primaires et secondaires fribourgeois que par leurs collègues confédérés qui, depuis longtemps, manifestaient le désir d'être accueillis dans la cité des Zähringen où, dans des circonstances semblables, ils furent reçus en 1888 et en 1924. Une participation de 1500 à 1800 personnes, maîtresses et maîtres de l'enseignement primaire et secondaire, est assurée.

La responsabilité de l'organisation des cours, du choix des professeurs, de l'établissement des programmes et horaires, incombera, comme d'habitude, au Comité de la Société suisse de TM et RS, plus particulièrement à MM. Albert Fuchs, président ; René Martin, vice-président et Paul Perrelet, administrateur.

Un Comité local, dénommé Comité de direction apporte sa collaboration. Il est présidé par M. Alfred Repond, directeur et est composé de Mme Anita Neuhaus, de MM. Paul Simonet, Albert Bracher, Albert Carrel, Raphaël Bugnon et Michel Ducrest.

Les responsables de la Société suisse de TM et RS, tout en faisant appel à leurs professeurs attitrés, ont tenu à s'assurer la collaboration de personnalités fribourgeoises en qualité de chefs de cours. Plusieurs maîtres appartenant à des milieux de l'enseignement primaire et secondaire, professionnel et universitaire : historien, pédagogue, psychologue, musicien, spécialistes des moyens audio-visuels, du dessin, des travaux manuels, feront bénéficier les participants de leurs compétences. Ajoutons qu'un cours de catéchétique et un cours d'initiation à la méthode Ward seront organisés parallèlement. Les inscriptions à ces deux derniers cours,* sont à adresser directement à M. P. Simonet, secrétaire à la DIP du canton de Fribourg.

Les membres du Corps enseignant sont invités dès à présent à réserver du temps pour suivre l'un ou l'autre de ces cours, dont la durée varie entre 4 jours et 4 semaines. Le programme des cours, qui paraîtra en février, sera envoyé à tous les maîtres primaires et secondaires fribourgeois. Il contient des bulletins d'inscription qui sont à retourner jusqu'au 31 mars 1965 au Secrétariat de l'Instruction publique.

* Pour les participants de toute la Suisse.

Rencontres internationales de l'été 1965

L'Office central pour la Coopération Culturelle Internationale (OFFICO) organise, au cours de l'été 1965, des Rencontres internationales d'éducateurs et de jeunes qui auront lieu à Aix-en-Provence et au cap d'Antibes.

Le but de ces Rencontres est de contribuer, par l'organisation d'activités culturelles et de loisirs, au rapprochement des jeunes et des éducateurs de différents pays.

Le programme général est consacré à la présentation et à la découverte de la région par des conférences suivies de débats, des visites et des excursions.

Au cours de ces activités, divers aspects des problèmes sociaux, économiques, éducatifs et artistiques sont évoqués. De plus, une soirée au moins est consacrée à un spectacle dans le cadre des manifestations musicales ou théâtrales de la région. Enfin, des veillées se déroulent avec la participation de jeunes et d'éducateurs de la localité.

Il est indispensable que les dirigeants aient une connaissance au moins moyenne de la langue française.

DATES DES RENCONTRES

Aix-en-Provence : Rencontre d'éducateurs (adultes) : du 11 au 23 juillet 1965.

Rencontre de jeunes (18 à 25 ans) : du 25 juillet au 6 août 1965.

BIBLIOGRAPHIE

« A Petit Feu »

Notre vigoureux écrivain-paysan, Albert-Louis Chappuis, connaît l'art d'intituler ses romans : labours... grêle... vent... espérance... moisson... gains... troupeau... La terre, l'eau, l'air. Il y manquait le feu, le quatrième des éléments nécessaires à celui qui fait produire la terre. Or, le voici, du moins en un sens figuré.

Les éditions Mon Village, Vulliens, viennent de publier ce cinquième roman. C'est Cécile, la belle et jeune paysanne du domaine de la Biollaire, qui a subi l'inexorable déchéance physique, à petit feu. C'est son mari, le grand Max, qui a senti éclore en lui, aussi à petit feu, une salutaire régénérescence de l'esprit, en face de la matière.

Ils vivaient si heureux sur leur beau domaine de 45 poses : « aucune pente raide, sinon le champ du Fenil, à l'orée de la forêt communale ». Si heureux, avec leur amour vrai, leur jeune fils Michel, leur commune passion du travail. Si heureux, avec leurs comptes en banque, tout ce qu'il y a de plus créditeurs.

Très amoureux de sa fraîche épouse, tendre pour son fils, le grand Max était dur pour les autres. Un riche sauvage, qui n'avait besoin de personne, et le laissait bien voir. Qui n'avait d'yeux et de cœur que pour son petit cercle familial, — « Qu'est-ce que je serais devenu sans Cécile ? » — ses bêtes et ses champs. « Ce qu'il possédait, ce qu'il avait hérité, ce qu'il laisserait derrière lui, ce qu'il remettait à son fils comme son père le lui avait laissé. » Disons que dans la famille « on n'avait pas perdu son temps à faire la charité ». Pourtant, le grand Max ne marchande pas ses services à un voisin, « sachant bien qu'une fois ou l'autre les rôles pourraient être inversés ».

Mais, un mauvais grain point à l'horizon de ce simple bonheur. Cécile se remet, normalement semble-t-il, d'une opération. Elle reprend vaillamment ses tâches

Cap d'Antibes : Rencontres de jeunes (18 à 25 ans) : du 11 au 23 juillet 1965 et du 25 juillet au 6 août 1965.

CONDITIONS DE SÉJOUR

Les participants seront logés :

à **Aix**, en chambres très confortables à plusieurs lits, à l'Ecole normale d'instituteurs ;
au **Cap d'Antibes**, en dortoirs confortables, au Relais International de la Jeunesse « Caravelle 60 », situé directement au bord de la mer et disposant d'une plage particulière.

Le tarif est le suivant : 200 francs par personne pour les Rencontres de jeunes ; 250 francs par personne pour la Rencontre d'éducateurs.

Ces prix comprennent tous les frais d'hébergement, de nourriture, d'excursions, de spectacles et d'activités culturelles. Chaque participant devra régler lui-même les frais de voyage jusqu'à Antibes ou Aix-en-Provence (aller et retour).

INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont à adresser à l'**OFFICO, 3, rue Récamier, Paris (7e)**.

Pour qu'elles soient prises en considération, les intéressés doivent préalablement écrire à l'adresse indiquée afin d'obtenir une **feuille d'inscription** qu'ils devront remplir et renvoyer à l'**OFFICO** avant **d'effectuer tout versement d'argent**.

quotidiennes. Le médecin est soucieux et prescrit du repos... encore du repos. L'intrépide Cécile n'en a cure. Partagé entre le travail et la santé de sa femme, le grand Max veut savoir de quoi il en retourne. Le médecin lui révèle le mal insidieux : l'ablation d'un organe cancéreux a laissé des métastases dans les poumons. Le cancer : ce petit feu qui dévore. Et le médecin accordait un sursis de quatre mois à la condamnée de la Biollaire. Quatre mois ! « Il y avait en Max une sorte de calcul rapidement ébauché. » Perspicace, le docteur de la famille devina ce calcul. Incapable de guérir le corps « brûlé » de Cécile, l'homme de science, croyant, tenta — vainement du reste — d'orienter l'esprit de Max dans le vrai Sens. Et Max s'en fut, pris de nouveau dans la foule de la foire. Il serait seul à « savoir ». Ne pas le dire à quiconque. Surtout à « Cécile qui ne doit rien savoir, à Cécile qui doit tout ignorer, à Cécile qui doit absolument guérir ». « Je suis foutu maintenant que je sais toute la vérité ! »

Un certain jour, le pasteur vint. Il lui prescrivit l'ultime remède : la prière. — « Et à votre Dieu qui a fabriqué ce remède, je n'y crois plus ! » Le pasteur partit, « non sans avoir serré à nouveau la main de son paroissien, qui s'accrocha plus fermement à la sienne qu'au début ».

Il y eut aussi la larme de Max sur son bras velu, une autre larme sur la terre battue de la cave. Quand Cécile, « dans une dernière quinte », expira, le grand Max était agenouillé. Il priait... ses doigts joints aux doigts de la morte.

Ls. Pichonnaz.

N. B. La « note de l'auteur » nous apprend que Chappuis a véritablement « vécu » cette douloureuse histoire. C'est donc un roman « pas comme les autres ». Notre plus grande reconnaissance va à Albert-Louis Chappuis qui a pris la peine de nous apporter, pour ce Noël 1964, une solide profession de foi. En Dieu bien sûr, en la terre aussi.

école
pédagogique
privée

Floriane

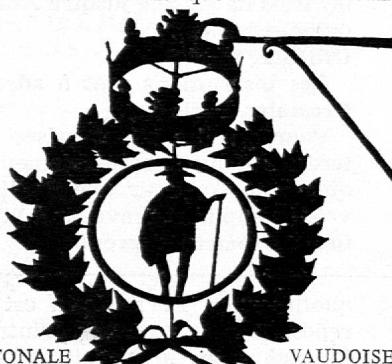
Direction E. Piotet Tél. 24 14 27
Pontaise 15, Lausanne

- Formation de gouvernantes d'enfants, jardinières d'enfants et d'institutrices privées
- Préparation au diplôme intercantonal de français

La directrice reçoit tous les jours de 11 h. à midi (sauf samedi) ou sur rendez-vous.



A telle enseigne...
Dire «ma banque» comme on parlerait d'une collaboratrice indispensable. La banque est entrée aujourd'hui dans le vocabulaire quotidien de chacun.



BANQUE

CANTONALE

VAUDOISE

Administration cantonale vaudoise

Un poste d'

éducateur

aux Etablissements de la plaine de l'Orbe, Orbe

est actuellement au concours.

Conditions spéciales :

Etre en possession du brevet d'instituteur primaire ou formation jugée équivalente.

Date d'entrée en fonctions au plus tôt ou à convenir.

Les offres de services doivent être adressées à la Direction des Etablissements de la plaine de l'Orbe, 1350 Orbe.

Tous renseignements complémentaires peuvent être demandés à la direction de l'établissement précité.

Office du personnel.

6 Bibliothèque
Nationale Suisse
3000 BERN E

J.A.
Montreux 1

INSTITUTEURS(-TRICES) PROFESSEURS DEMANDÉS

MONTRÉAL CANADA

LE BUREAU MÉTROPOLITAIN DES ÉCOLES PROTESTANTES DE MONTRÉAL s'intéresse au recrutement d'instituteurs, institutrices et professeurs pour la prochaine rentrée scolaire de SEPTEMBRE 1965.

Les candidats, qui auront à enseigner le français à des élèves de langue anglaise, doivent remplir les conditions suivantes:

- 1) Etre de religion protestante, réformée, ou israélite
- 2) Posséder une connaissance pratique de l'anglais
- 3) Etre âgé de 25 à 40 ans
- 4) Avoir une formation pédagogique
- 5) Avoir au moins 3 ans d'expérience dans l'enseignement

Des traitements annuels des diplômés de l'université sont basés sur une échelle dont le minimum est de \$4900 et le maximum de \$10,000.

Des délégués du "Protestant School Board" de Montréal se rendront en Europe en février 1965 pour interviewer les candidats.

Ceux et celles qui désireraient de plus amples renseignements au sujet des traitements et des conditions d'engagement afin de soumettre leur candidature sont priés d'écrire immédiatement:
PAR AVION au:

Directeur du Service du Personnel,
Protestant School Board of Greater
Montreal, 6000 avenue Fielding,
Montréal 29, Québec, CANADA.



PAYS-BAS. — Plusieurs membres du Corps enseignant offrent location appartements meublés pour vacances, également échanges de logements. Certains prennent hôtes payants. Ecrire : R. Hinloopen, professeur d'anglais, Delftlaan 55, HAARLEM, Pays-Bas.